

14 juin 2018 -12:05

Rapport annuel 2017: l'INASTI rend l'avenir possible

«Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible.» La citation d'Antoine de Saint-Exupéry montre clairement le chemin suivi par l'INASTI. Pour rendre cet avenir possible dès aujourd'hui, nous avons traduit en 2017 les changements nombreux et rapides en initiatives et projets concrets.

Le nombre d'indépendants a continué d'augmenter en 2017, tout comme le nombre de starters et le nombre d'indépendants pensionnés. Par ailleurs, un nouveau statut a été créé depuis le 1er 1er janvier 2017, celui d'étudiant-indépendant.

Par ailleurs, le rapport annuel offre un aperçu des principales réalisations 2017 en matière de législation et de jurisprudence portant sur le statut social.

[Consulter le rapport annuel 2017](#)

[Consulter le rapport annuel - Législation et jurisprudence 2017](#)

Institut national d'assurances sociales pour travailleurs
indépendants (INASTI)
Quai de Willebroeck 35
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 546 42 11
<http://www.rsvz-inasti.fgov.be>

Floriane De Muyter
Attachée Service de Communication
+32 2 546 44 92
floriane.demuyter@rsvz-inasti.fgov.be

Shavawn Somers
+32 2 546 44 75
Shavawn.Somers@rsvz-inasti.fgov.be